



Avis de concours national d'architecture portant sur la conception d'un complexe culturel et sportif à Zouerate

1.1. Objet du concours :

Le présent concours a pour objet la conception d'un complexe culturel et sportif à Zouerate. Ceci à travers l'organisation d'un concours entre les architectes nationaux ayant les aptitudes requises à mener à bien les prestations objet du présent concours.

Le futur complexe sera construit dans la ville minière de Zouerate

1.2. Organisation du concours :

Le Maître d'Ouvrage du concours est la Fondation SNIM.

1.3. Conditions de participation :

Le concours est ouvert à tous les architectes individuels et cabinets d'architectes mauritaniens, inscrits et en situation régulière à l'Ordre Mauritanien des Architectes. Les groupements d'Architectes ou de cabinets d'Architectes sont admis. En cas de groupement, une convention notariée et signée par les architectes du même groupement déterminera sans équivoque le mandataire du groupement

1.4. Inscription au concours :

L'inscription au concours est gratuite. Les architectes et cabinets d'architectes intéressés sont invités à se faire enregistrer auprès de l'OMA à l'adresse suivante : L'Ordre Mauritanien des Architectes, Ilot P 51E – 2ème étage - Appartement n° 05, munis des documents suivants :

- Une demande d'inscription sur papier libre signée par l'architecte ou l'architecte mandataire (portant le cachet et la signature), précisant l'adresse exacte, le numéro de téléphone et la messagerie électronique.
- Une convention notariée en cas de groupement, signée par les membres du groupement, déclarant sa composition, désignant l'architecte mandataire, et définissant avec exactitude les devoirs et les droits de chacun de ses membres.
- Une autorisation de participation audit concours, délivrée par le Conseil de l'Ordre Mauritanien des Architectes.

La date de clôture des inscriptions est le **02 juin 2022 à 17h 00 GMT.**

La date de remise des dossiers du concours aux candidats est le **06 juin 2022.**



1.5. Documents à remettre :

Les candidats sont tenus de présenter leur projet sous forme d'APS en trois exemplaires, sur support papier format A3 et un exemplaire numérique, sur clé USB (haute définition). Pour les détails, se référer au règlement du concours.

1.6. Calendrier du concours :

Le dossier de participation au concours doit être envoyé sous pli fermé et anonyme, avec accusé de réception, ou déposé contre récépissé, au plus tard le **04 juillet 2022 à 12h**, à l'adresse suivante :

Siège de la Fondation SNIM à Cansado-Nouadhibou, BP 42

1.7. Résultats du concours et primes :

Le concours porte attribution de primes aux concurrents dont les projets sont classés parmi les trois (03) premiers. Les lauréats percevront les primes suivantes :

- o **1^{er} prix de Quatre cent mille d'Ouguiya (400.000 N-UM)**
- o **2^{ème} prix de Deux cent mille d'Ouguiya (200.000 N-UM)**
- o **3^{ème} prix de Cent mille d'Ouguiya (100.000 N-UM)**

1.8. Suite à donner au concours

La Fondation SNIM se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Elle s'engage à en informer les participants mais sa responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

1.9. Droits intellectuels

Les projets des concurrents non retenus seront restitués à leur auteur.
La fondation aura pleine propriété des documents primés.

1.10. Ajustement et adaptation du projet :

Selon les principes des concours d'idées, les concurrents acceptent tacitement le principe de réajuster certains éléments de leur proposition de sorte à l'adapter aux ressources, contexte et environnement local.

Le Directeur Général de la Fondation SNIM
Mohamed Mahmoud Ould Sidina